# VIL<u>NIÈRE</u>

Longueur : 8,2 km Durée : environ 2h Départ et Arrivée au parking de l'église

Circuit balisé en **Blanc** dans les 2 sens, en partie non revêtu. Chaussures étanches recommandées par temps humide

#### Maison du Temple

C'est au 12 rue de l'église que subsiste cet ancien manoir qui daterait de la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle, ayant appartenu à la Seigneurie de St-Lambert la Potherie, titrée de Chetellerie relevant de Neuville.

#### Château de Vilnière

(Propriété privée)

Situé au Grand Vilnière, sur les anciens domaines des Comtes d'Anjou, ce domaine comprenait notamment un étang de 16 hectares, disparu aujourd'hui, qui alimentait des moulins à eau et à vents entre le XV<sup>ème</sup> et le XIX<sup>ème</sup> siècle.

L'étang fut asséché vers 1850 et remis en culture en 1852. La digue (pont de Vilnière) subsiste avec le ruisseau qui se jette dans l'étang Saint-Nicolas.

## Renseignements

#### Mairie de Saint-Lambert-La-Potherie

4 rue Félix Pauger 49070 Saint-Lambert-La-Potherie

Tél: 02 41 77 55 06

Email: accueil@saintlambertlapotherie.fr

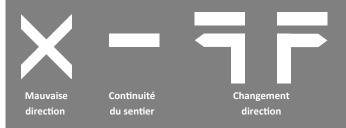
Site Internet: www.saintlambertlapotherie.fr

### La Charte du Randonneur

Tout bon randonneur se doit de :

- Respecter la nature et la propriété privée.
- Ne pas jeter ses détritus n'importe où : il les emporte avec lui ou les dépose dans un endroit aménagé à cet effet.
- Faire attention au feu qu'il peut déclencher en jetant son mégot ou en vidant sa pipe.
- ♦ Respecter les clôtures, les troupeaux et les cultures.
- En bord de rivière, respecter le silence et le calme exigés par les pêcheurs.
- Respecter les autres randonneurs.
- Rester sur le sentier.

## Le balisage... pour bien s'orienter









Flasher le QR-Code afin d'obtenir la dernière version en ligne

06/12/2021

Randonnée

VILNIÈRE



Longueur: 8,2 km Durée: environ 2 h

